



09, 10 et 11 avril 2021

8^{ème} Rallye VHC de l'Anguison

RÈGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes, les règles spécifiques rallye VHC et le règlement de la Coupe de France des rallyes VHC. Il est identique à celui de la discipline moderne correspondante au 30^{ème} rallye de l'Anguison et est complété par les articles spécifiques ci après :

Article 1 ORGANISATION

L'A.S.A Nivernais-Morvan, en qualité d'organisateur administratif et l'Écurie Corbigny Auto, en qualité d'organisateur technique, organisent les 09, 10 et 11 avril 2021 le 8^{ème} **Rallye National VHC de l'Anguison**.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA n° : **48 en date du 12 janvier 2021**.

Comité d'organisation

ECURIE CORBIGNY AUTO www.ecurie-corbigny-auto.org

- **Président** : Jean Michel PIGENET - Tel 06 82 11 80 56
- **Membres administratifs** : Jacques MARTIN - Karine BOICHÉ - Arnaud MILLEREUX - Serge AVRY
- **Membres techniques** : Laurent LEPLAT - Jean-Claude MARCHAND - François MILLERAND
Bruno MONSINJON - Denis HAENTJENS – Denis GENET

Secrétariat du rallye : Karine BOICHÉ Lot. Edouard Pail-3, rue des Roses 58800 Corbigny
Tel 06 87 35 02 75 email : karine-boiche@orange.fr

Permanence du Rallye : Salle Saint Seine, rue du Boulevard 58800 Corbigny
Vendredi 09 avril, samedi 10 avril de 7h00 à 21h00 et dimanche 11 avril de 7h00 à 18h00

1.1 OFFICIELS (identiques au rallye moderne)

Directeur de course :	Gérard PLISSON	12983	0410
Responsable Commissaires technique :	Christian PERROT	12848	00308

En dehors des commissaires sportifs, tous les officiels sont juge de faits

1.2 Éligibilité

Le 8^{ème} Rallye National VHC de l'Anguison compte pour la Coupe de France des Rallyes VHC 2021 (coefficient 2) et le challenge de la Ligue Bourgogne Franche-Comté 2021.

1.3 Vérifications

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives et techniques qui se dérouleront le **vendredi 09 avril 2021 de 14h00 à 20h15** à :

- **Vérifications administratives :** **Salle Saint Seine, rue du Boulevard à Corbigny**
- **Vérifications techniques :** **Place du Champ de Foire à Corbigny**

Les vérifications finales seront effectuées au Garage HERVE-GRILLOT Agent RENAULT à Corbigny.
Taux horaire de la main d'œuvre maximum : 60€ TTC

Article 2 ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A

Article 3 CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 Demande d'engagement - Inscriptions

Fournir la copie de la 1^{ère} page du PTH

3.1.5 Tout concurrent qui désire participer au 8^{ème} Rallye National VHC de l'Anguison doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée et une photocopie de son permis de conduire avant le **Lundi 05 avril 2021** à l'adresse suivante :

Karine BOICHÉ Lot. Edouard Pail-3, rue des Roses 58800 Corbigny
Tel : 06 87 35 02 75 email : karine-boiche@orange.fr

3.1.10 Le nombre des engagés est fixé à 20 voitures maximum.

3.1.11.1 Les droits d'engagements sont fixés :

- 410 € avec la publicité facultative des organisateurs.
- 390 € avec la publicité facultative des organisateurs pour tout équipage comportant au moins 1 membre de l'ASA organisatrice.
- 370 € avec la publicité facultative des organisateurs pour tout équipage comportant 2 membres de l'ASA organisatrice.
- sans la publicité facultative des organisateurs, les droits d'engagement sont doublés.

3.1.12 La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Les chèques ne seront déposés en banque que le **mardi 13 avril 2021**.

3.2 Équipages

Conforme au règlement standard F.F.S.A

3.3 Ordre de départ

Les voitures du rallye VHC partiront avant les voitures du rallye moderne.

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur.

L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant suivant :

- Pilotes prioritaires (FIA et FFSA)
- Pilotes désignés par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents.
- Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des groupes et classes suivants :
 - Groupe 4/5, Groupes B et A, Groupe 2, Groupe 3, Groupe N et 1, Classic le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures).

La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères sans en justifier les raisons.

Article 4 VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1.1 Voitures autorisées

Conforme aux règles spécifiques rallye VHC 2021.

Article 5 IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

5.1 Identification des voitures

Conforme au règlement standard F.F.S.A

5.2 Publicité

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier. La surface de la plaque d'immatriculation avant (520mm x 110mm), à sa position d'origine, est réservée à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer une identification promotionnelle.

Article 6 SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 Description

Le 8^{ème} Rallye National VHC de l'Anguison représente un parcours de 364,8 kms. Il est divisé en deux étapes et quatre sections. Il comporte trois épreuves spéciales à parcourir 4 fois :

- ES MHERE 17,409 kms
- ES GACOGNE 5,900 kms
- ES ST MARTIN DU PUY 8,912 kms

Soit un total de 128,8 kms d'épreuves spéciales. L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2 Reconnaissances

Conforme au règlement standard F.F.S.A, ajouter :

6.2.6 Les reconnaissances sont autorisées à partir du 05 avril 2021 uniquement les jours suivants:

Lundi 05 avril (lundi de Pâques) de 10h00 à 17h00
Vendredi 09 avril de 08h30 à 20h00

Le nombre de passages en reconnaissances est limité à 3 maximum et des contrôles seront effectués.

Article 7 DÉROULEMENT DU RALLYE

7.1P Départ Dans le sens croissant des numéros de course, avant le rallye moderne.

7.3.5 Le pointage du carnet ne peut être effectué que si les deux membres de l'équipage ainsi que la voiture se trouvent dans la zone de contrôle. Ce pointage pourra être effectué, équipage à bord. Pour les CH qui précèdent le départ d'une ES, le pointage sera obligatoirement effectué équipage à bord.

7.3.17 Nouveau départ après abandon

Conforme au règlement de la coupe de France des rallyes VHC FFSA 2021.

Article 9P CLASSEMENT:

Conforme au règlement de la coupe de France des rallyes VHC FFSA 2021.

A l'issue du rallye un classement par groupe sera établi.

- Un classement général sera publié pour les Groupes 1, 2, 3, 4/5.
- Un classement général sera publié pour les Groupes N VHC J, A VHCJ, B VHC J (1982 – 1990)
- Un classement général sera publié pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977 – 1981)

A aucun moment du rallye il ne sera être établi un classement général toutes périodes confondues.

Le vainqueur du rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic).

Article 10P Prix - Coupes

La remise des prix se déroulera sur le podium d'arrivée place du Champ de Foire à Corbigny.

Coupes : Chaque concurrent recevra un trophée

Prix : Les concurrents récompensés recevront un produit du terroir